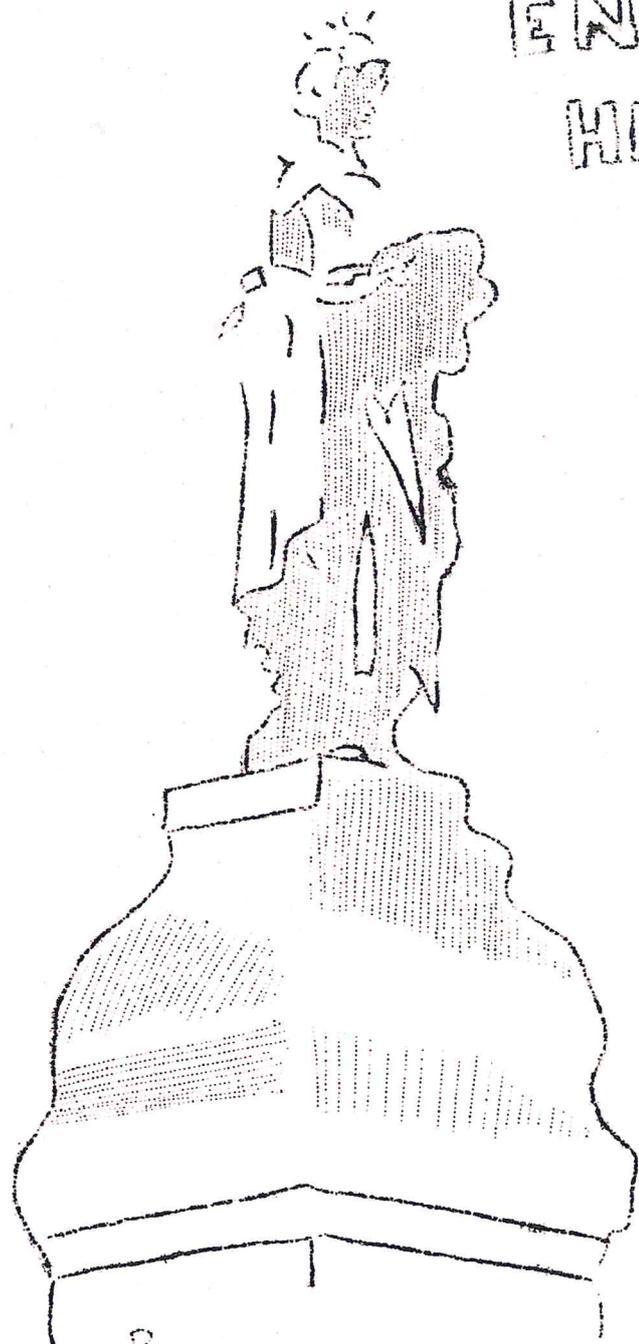


Nº 5

LA NEUVILLE -

EN-

HEZ



BULLETIN

MUNICIPAL

ETAT-CIVIL- période du 29 Novembre 1974 au 11 avril 1975

NAISSANCES :

- Céline Jeannine Laure GIRARD née à Senlis le 29 novembre 1974.
- Linda Marie-Noëlle SOREL née à Clermont le 25 décembre 1974.
- Christophe Michel Edouard STOOP né à Clermont le 24 février 1975;
- Céline Nathalie Sandrine GIROND née à Beauvais le 14 mars 1975.

Tous nos vœux aux bébés et nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES. :

- M. Francis Jacques Daniel FALLUEL de La Neuville-en-Hez et Melle Dominique Liliane Nadia RIES de Bresles le 14 décembre 1974 ;
- M. Dominique Claude BONNAIRE de RESSONS-L'ABBAYE avec Melle Dominique Fernande DESBOUIS de La Neuville-en-Hez le 2 mars 1975.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux. Nos compliments aux familles.

DECES :

- Mme LHOSTE née DELAMARRE Germanie Juliette, décédée à Clermont le 6 décembre 1974 ;
 - M. ANSOTTE Gaston, décédé à La Neuville-en-Hez le 2 janvier 1975 ;
 - M. BERTHE Eugène, décédé à La Neuville-en-Hez le 27 février 1975 ;
 - Mme LEROY, née COMMELIN Marguerite, décédée à Clermont le 18 février 1975 ;
 - Mme PROOT, née THEIRSSEN Agnès, décédée à La Neuville-en-Hez le 4 avril 1975.
- Nos regrets. Nos condoléances aux familles.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 18 mars 1975, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 courant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean MAURICE, adjoint.

Etaiènt présents : MM. BAZIN, MASSE, BONAFOUS, CARON, AUVINET, PARENT, GILLON, CAMUS.

M. BARDOU s'était fait représenter par M. MAURICE, Mme FENNETEAU par M. CAMUS, M. JACQMART par M. MASSE.

Absent : M. CARTON.

Le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 1975 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- 1.- en section d'investissement à : 282001,70 F.
- 2.- en section de fonctionnement à : 392613,21 F.

- décide d'employer les fonds BARANGE en atténuation de la dépense occasionnée par la clôture de l'école en 1973.

Le Conseil Municipal, considérant que le loyer et le chauffage de la villa des tilleuls n'ont pas été recouverts depuis le 1er janvier 1973; que cette propriété constitue une véritable charge pour la commune, décide par 10 voix contre deux, de vendre par adjudication ladite villa, propriété communale sise 62, Grande Rue ; suggère une mise à prix de l'ordre de 150 000F, cette somme étant susceptible d'être modifiée en fonction du rapport estimatif de l'administration des domaines; autorise le maire, ou à défaut son adjoint, à signer toutes pièces et tous actes relatifs à ladite aliénation par l'intermédiaire de M. F. ASSAINT, notaire à Clermont Oise . Le produit de la vente servira à financer une partie des travaux d'assainissement restant à réaliser .

Le Conseil Municipal réunira une commission ruelle de la folie, afin d'examiner sur place l'échange de terrain proposé par M. Alain GAULTIER.

M. MASSE propose de ferrer la ruelle des Essarts avec de la marne provenant du bassin d'absorption. Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. MASSE.

Chez les intellectuels : Nous avons appris avec plaisir que M. Philippe DESAINT était licencié es-lettres-histoire depuis 1973; que Melle Michelle LANGLOIS avait été admise à l'examen du brevet national de secourisme; que Mme Mary URBIHA, fille de notre maire M. BARDOU, avait écrit " DEHLIA " une pièce de théâtre moderne : un reflet et une critique habile de la vie actuelle, une pièce percutante qui fera son chemin et sans doute du bruit.

Toutes nos félicitations à ces jeunes gens pour leurs succès et leurs travaux.

BUREAU D'AIDE SOCIALE . Le repas des personnes âgées aura lieu le mardi 6 MAI 1975 à 12 heures, à l'Auberge du Relais. Ce banquet annuel, à l'honneur de nos anciens, sera placé sous la présidence de M. Charles BARDOU, Maire, et animé par M. Jean MAURICE, adjoint, qui déjà prépare la tombola traditionnelle . Beaucoup de lots sont offerts par les commerçants de LA NEUVILLE EN HEZ et nous les en remercions bien vivement.

FONDATION EUGENE CORBILLON . Les jeunes filles désirant poser leur candidature au titre de Rosière 1975 sont priées de se faire inscrire à la mairie le mardi et le vendredi, entre 18 H et 20 H , avant le 15 MAI 1975. Elles doivent remplir les conditions suivantes : habiter la commune depuis cinq ans au moins au 31 décembre 1974 ET être âgées de 18 à 22 ans. La rosière reçoit une somme de 300F les demoiselles d'honneur une somme de 100F.

FETE DU MUGUET . 1er ; 3 et 4 MAI 1975
Jeudi 1er MAI de 15 H 30 à 19 H 30, sous tente, Matinée dansante animée par l'orchestre " MARAIS ' ASSOCIATION."

SAMEDI 3 MAI à 21 H 30, sous tente, Nuit du Muguet animée par l'orchestre " MARAIS ' ASSOCIATION " 8 éléments, leurs solistes, leurs jeux de lumière.....

1er, 3 et 4 MAI Fête foraine : Autos shooters, manèges, loteries, tirs confiseries, frites, saucisses.....

Meublez-vous chez KUOM, Rantigny Oise, la plus grande exposition de la région .

DEFENDONS NOUS CONTRE LA RAGE . PROTÉGEZ VOS ANIMAUX . FAITES LES VACCINER . SOYEZ VIGILANTS . NE LAISSEZ MORDRE PERSONNE .

Le danger d'extension de la rage dans l'Oise, qui se confirme par la découverte de renards atteints de cette maladie, vient de conduire l'administration préfectorale à renforcer l'action préventive déjà lancée dans treize cantons.

Un nouvel arrêté en date du 3 Mars 1975 interdit sur l'ensemble du territoire du Département la circulation des chiens à moins qu'ils ne soient tenus en laisse. Toutefois, les animaux vaccinés contre la rage pourront par exception circuler librement à condition d'être placés sous la surveillance directe de leurs maîtres.

Bien que la vaccination ne soit pas obligatoire, elle est donc vivement recommandée à tous les propriétaires de chiens.

La divagation des chats est également interdite. Ceux de ces animaux qui seraient capturés porteurs d'un collier indiquant le nom de leur propriétaire pourront cependant être réclamés à la fourrière perdant un délai de huit jours.

La plus grande prudence est également recommandée dans le comportement des personnes et tout particulièrement des enfants à l'égard des animaux de toute espèce.

Il peut s'agir d'animaux vivants qui, lorsqu'ils sont atteints de cette maladie, ont tendance à se rapprocher de l'homme et des lieux habités ou d'animaux morts.

Tant les enfants dont la surveillance est particulièrement nécessaire au cours de leurs promenades, que les adultes, qu'ils soient habitants du département à titre permanent ou pendant les week-end, touristes ou excursionnistes, doivent faire preuve de grandes précautions et chercher au maximum à éviter tout contact susceptible de provoquer la contamination.

Les personnes qui découvriraient le cadavre d'un animal doivent, après avoir repéré l'emplacement du corps et sans l'avoir en aucune façon touché, avvertir au plus tôt le maire de la commune ou la brigade de gendarmerie la plus proche.

Il est nécessaire que chacun prenne conscience de la nécessité de ces mesures dont l'objectif primordial est la sauvegarde de la santé publique.

HISTOIRE LOCALE- (suite)

Le dénombrement de 1373, publié par M. de Luçay, nous fournit de nombreux renseignements sur les droits et les redevances des habitants de La Neuville, ils étaient obligés de cuire au four du comte, et le fournier percevait un pain de fournage pour vingt pains, le bois nécessaire au four était pris dans la forêt ; Si quelqu'un ne payait pas la rente annuelle due pour sa maison, le prévôt pouvait prendre gage et faire vendre ce gage le mardi, jour du marché de La Neuville. Pour coups sans sang et sans plaie, on payait 5 sous d'amende, s'il y avait sang et plaie, c'était 60 sous. Les droits d'usage dans la forêt n'étaient certes pas le privilège le moins apprécié ; les habitants pouvaient prendre, sans le couper à la scie, tout bois sec et tout bois vert rompu et arraché ; ils pouvaient avoir le bois et les pieux pour clore leurs maisons et les épines pour les haies ; après la Saint Rémi, ils avaient droit de cueillir tous les fruits dans la forêt, à l'exception des glands et fânes.

Les forestiers du comte voyaient d'un mauvais oeil ces droits d'usage et s'efforçaient de les restreindre, mais les habitants furent maintenus dans leurs privilèges par sentences de la justice de Clermont : la redevance, primitivement fixée en 1187 à deux mines d'avoine, 2 chapons et 6 deniers, gênait fort les sujets du comte, parce que leur territoire ne produisait guère de grains, aussi fût-elle convertie en une somme de 8 sous parisis

à payer à Noël par chaque habitant.

Malgré ces beaux droits, le village était loin d'être prospère. Vaagiecle; pendant toutes les guerres de cette époque, le siège du château avait été une cause d'incendie et de pillage, tellement que la paroisse était grandement appauvrie et diminuée de habitants et de chevaux. En 1468 Louis XI était à Compiègne et les habitants de La Neuville s'y transportèrent et lui exposèrent l'état de leur village; ils remontrèrent que leur paroisse était située en forêt et pays fort infertile, où il ne croissait que peu de grains, et enfin, rappelant une tradition qui se rapporte au lieu de naissance de Saint Louis. Louis XI, touché par ces raisons et surtout par la dernière, accorda à la paroisse la franchise de toute imposition pendant sept ans; cette franchise fut renouvelée pour un an en 1475, à la prière du duc de Bourbon; En 1601, Henri IV confirma les droits d'usage et pâturage sur lesquels les habitants déclaraient ne pouvoir subsister. Les bêtes aumailles, chevalines et autres, avaient en effet le droit de pâturer dans les marais, sis au bas de la forêt, appelés communément de Bresles, la Rue Saint Pierre et la Neuville.

Au XVII^e siècle, la communauté des habitants payait au comte engagiste le cens de 30 livres pour droit de cens sur les habitations, cette somme fut réduite en 1752 à 56 livres et le droit de fourrage de 2 sous 6 deniers par ménage fut fixé à 14 livres. Depuis la promulgation de réformation de la forêt en 1664, les habitants ne sont plus que du droit de ramasser le bois mort gisant pour le chauffage; pour remplacer les autres usages qui exposeraient la forêt à des dégradations continuelles, on donna en toute propriété à la communauté 100 arpents de taillis à proximité du village. Le quart de ce bois fut mis en réserve en 1740 et le surplus est coupé en coupes ordinaires à l'âge de 25 ans. En 1890, chaque ménage recevait chaque année, une part affouagère de taillis. Il existe toujours un quart de futaie en réserve et le surplus est divisé en 20 coupes. Le bois communal contient 51 hectares. (suite au prochain numéro)

DERNIERE MINUTE.

Additif Etat-Civil

Naissance de Stéphanette Germaine COUAPEL le 10 mars 1975 à Creil.

Les courses cyclistes suivantes passeront à La Neuville-en-Hez :
- Le prix du printemps le 20 avril 1975 vers 9 H 30;
- Le Tour de l'Oise le 24 mai 1975 vers 13 heures;
- Le Tour de France le 9 juillet 1975, entre 13H30 et 15 heures.
Le Conseil Municipal a voté cette course d'une subvention de 200F..
Le Maire demande à ses administrés de prendre les précautions d'usage afin d'éviter les accidents.

FETES NATIONALES

- Le dimanche 27 mai 1975 30^e anniversaire de la libération des camps de concentration Journée nationale de la Déportation placée sous le signe de la mémoire et du recueillement. Pensons aux martyrs de la Déportation.
- Jeudi 8 mai - Commémoration du 30^e anniversaire de la victoire de 1945. Les cérémonies au souvenir auront lieu le matin.